

L'Intersyndicale PNC

Monsieur Jean-Michel COURTOIS
Secrétaire de Section SNPNC-FO AF

Monsieur Alexandre DUBOC
Secrétaire de Section UNSA PNC AF

Roissy, le 29 septembre 2022

Courriel : jmcourtois.snpnc@gmail.com
alduboc.unsapnc@gmail.com

N/Réf. : **AFKL.CH/CL.DA 2022.164**
V/Réf. : Courrier de l'Intersyndicale PNC du 28/09/22

Messieurs les Secrétaires de Section UNSA PNC AF et SNPNC-FO AF,

A la suite de la réunion d'échange relative à l'accord collectif PNC qui s'est tenue ce mercredi 28 septembre, vous nous avez adressé un courrier au titre de l'Intersyndicale PNC afin de nous faire part de vos réactions et revendications. Nous tenions à répondre aux différents points que vous soulevez.

Nous souhaitons tout d'abord vous rappeler notre attachement au dialogue social. C'est ce qui a guidé l'annonce de l'ouverture d'un nouveau cycle de négociations relatif à l'Accord Collectif PNC, après celui de 2021 qui a duré près de 12 mois et les discussions qui se sont poursuivies depuis.

Si nous considérons que cette négociation peut aboutir avant le 31 octobre 2022, nous souhaitons également anticiper l'éventualité qu'elle se poursuive au-delà de cette date. Afin de pouvoir donner de la visibilité aux PNC sur les règles applicables au 1er novembre, la direction a annoncé que, si la négociation n'avait pas abouti avant cette date, elle prolongerait alors tous les chapitres de l'accord actuel, sous forme de note de direction, avec pour seule évolution un ajustement des compositions d'équipage Long Courrier afin de répondre aux enjeux de compétitivité en sortie de crise et de nous rapprocher des pratiques de nos concurrents européens.

En réponse à votre demande, nous vous confirmons par le présent courrier notre engagement à ce que le contenu de cette note soit, dans le cas où elle devrait être mise en œuvre, strictement identique à l'Accord Collectif actuel (hors évolution mentionnée ci-dessus) jusqu'à la fin des négociations.

.../...

N/Réf. : **AFKL.CH/CL.DA 2022.164**

2.

Dans votre courrier, vous abordez également la question des compositions d'équipage Long Courrier qui s'appliqueraient en l'absence d'accord. Nous vous proposons de traiter cette question dans le cadre d'une réunion spécifique avec toutes les organisations syndicales PNC dès le début de la semaine prochaine, afin de clarifier ce point.

Concernant la garantie de maintien de l'emploi, nous vous confirmons qu'Air France est favorable à l'ouverture d'une négociation de prolongation de l'APLD au-delà de 2022. Ce dispositif s'accompagnerait d'une garantie d'emploi pour les PNC sur l'ensemble de la durée de l'accord et ne serait activé qu'en cas de nouvelle crise ou d'évènement exceptionnel afin de les protéger.

Nous vous confirmons par ailleurs les éléments suivants :

- La direction d'Air France a souhaité un CSE EA unique, depuis sa création. Cette vision, actée par la voie d'un accord majoritaire, valide cette organisation pour le futur.
- Concernant la difficulté que vous évoquez sur les hébergements communs, nous vous informons que nous travaillons à apporter une solution à la situation rencontrée afin de respecter les engagement pris.
- Concernant la demande d'ouverture de négociations relatives aux ICS, nous sommes à ce stade dans l'attente des précisions sur le projet de réforme des retraites du régime général. Nous vous proposons d'ouvrir des échanges techniques, d'ici fin octobre, afin d'identifier les différentes évolutions possibles. Dès que les éléments du projet de réforme seront connus, et nos échanges techniques finalisés, nous ouvrirons des négociations de la convention d'entreprise PNC sur ce point.

Vous le savez, notre engagement personnel dans la voie du dialogue social est permanent. La négociation de l'Accord Collectif PNC sera sans doute exigeante, mais c'est un exercice nécessaire que nous souhaitons mener selon nos principes de confiance, de transparence, de confidentialité et de respect. Nous souhaitons que vos organisations syndicales y prennent toute leur part, dans un esprit constructif qui permettra de trouver ensemble les solutions les plus équilibrées, pour les PNC et l'entreprise.

Nous prions d'agréer, Messieurs les Secrétaires de Section UNSA PNC AF et SNPNC-FO AF, l'expression de nos salutations distinguées.



Benjamin SMITH
Directeur général
AIR FRANCE-KLM Group



Anne RIGAIL
Directrice générale
AIR FRANCE